

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01162

Numéro SIREN : 521 851 600

Nom ou dénomination : MS CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2018 sous le numéro de dépôt 2495

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

MS CONSEIL

6 rue de la Garrigue
Zae du Bosc
34130 Mudaison

V/REF :

N/REF : 2010 B 1162 / 2018-B-2495

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 27/03/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Rapport de gestion

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 07/06/2017

Concernant la société

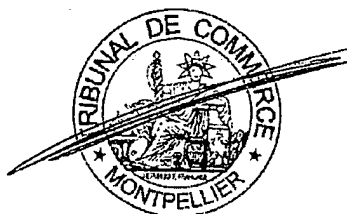
MS CONSEIL
Société à responsabilité limitée
6 rue de la Garrigue
Zae du Bosc
34130 Mudaison

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-2495 le 27/03/2018

R.C.S. MONTPELLIER 521 851 600 (2010 B 1162)

Fait à MONTPELLIER le 27/03/2018,

LE GREFFIER



MS CONSEIL**Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros****Siège social : 6 rue de la garrigue - ZAE du Bosc****34130 MUDAISON****RCS MONTPELLIER 521 851 600**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 JUIN 2017**

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE**Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

La société poursuit normalement son activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS - AFFECTATION**Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 186 194 euros contre 201 219 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,46%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 003 euros contre 31 350 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -93,61%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 73 879 euros contre 85 603 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -13,69%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 694 euros contre 271 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 156,08%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 179 945 euros contre 238 320 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -24,49%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 10 711 euros contre 15 358 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -30,25%.

MF

10B 1162

18B2495

27 MARS 2018

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Comptes annuels au 31/12/2016

MS CONSEIL SARL

6 RUE DE LA GARRIGUE
34130 MUDAISSON

Siret : 52185160000028 - Code APE : 7112B

Certifié conforme

[Signature]

BILAN ACTIF

				Exercice N, clos le :		2016	2015
				Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires					
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations Incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains					
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
		Autres immobilisations corporelles		57 430	49 603	7 828	18 538
		Immobilisations en-cours					
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)					
		Autres participations		66 022		66 022	63 202
		Créances rattachées à des participations					
		T.I.A.P					
		Autres titres immobilisés					
		Prêts					
Autres immobilisations financières							
Total (II)				123 453	49 603	73 850	81 741
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements					
		En-cours de production de biens					
		En-cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés					
		Clients et comptes rattachés (3)		146 100		146 100	81 828
		Autres créances (3)		10 859		10 859	32 316
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé					
		V.M.P (dont actions propres :)					
COMPTES DE RÉGULARISATION	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités		781		781	21 167	
	Charges constatées d'avance (3)		3 406		3 406	2 349	
	Total (III)		161 146		161 146	137 660	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement d'obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I à VI)				284 598	49 603	234 996	219 401
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
Clause de réserve de propriété Immobilisations :			Stocks :		Créances :		

[Signature]

BILAN PASSIF

		2016	2015
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 1 000)	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence :)		
	Réserve légale (3)	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	18 395	10 976
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	86 461	47 419
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total (I)	105 956	59 495
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total (III)		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	30 298	44 936
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)	44 485	42 887
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 572	3 768
	Dettes fiscales et sociales	49 684	68 314
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	Total (IV)	129 039	159 905
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I à V)	234 996	219 401
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Ecart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	120 845	134 663
	(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP	4 506	

COMPTE DE RESULTAT

				2016	2015	
Nombre de mois de la période				12	13	
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	Total	Total
	Ventes de marchandises					
	Production vendue	biens	186 194		186 194	201 219
		services				
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)		186 194		186 194	201 219
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				2 000	2 000
	Autres produits (1) (11)				3	4
		Total des produits d'exploitation (2) (I)		188 197	203 224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)				73 879	85 603
	Impôts, taxes et versements assimilés				694	271
	Salaires et traitements				179 945	238 320
	Charges sociales (10)					
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				10 711	15 358
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
Autres charges (12)				3	0	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)		265 232	339 553	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-77 035	-136 329	
OPÉRATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				29 346	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			19 316	9 599	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			70 200	34 200	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			596	980	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total des produits financiers (V)		70 796	35 180	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (6)			2 223	4 257	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total des charges financières (VI)		2 223	4 257	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				68 573	30 923	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)				-27 778	-85 659	

COMPTE DE RESULTAT

		2016	2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		15 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	126 000	119 000
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	126 000	134 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	11 581	752
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	180	170
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	11 761	922
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		114 239	133 078
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I+II+V+VII)		384 982	401 749
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		298 531	354 331
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)		86 451	47 419

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		
	(2)	Dont	- Produits de locations immobilières	
			- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	
			- Crédit-bail immobilier	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		
	(9)	Dont transferts de charges	2 000	2 000
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires personnelles : facultatives		
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	186 193,66	201 219,27
	(15)	Résultat en Euros et centimes	86 461,03	47 418,84

13116C
27 MARS 2018

1832495

MS CONSEIL
SARL au capital de 1 000 euros
ZAE DU BOSC - 6 rue de la garrigues
34130 MUDAISSON
521 851 600 RCS MONTPELLIER

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 7 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 86 461 en totalité de la manière suivante :

- Distribution aux associés, la somme de 40 000 €, soit
18 000 € à Mme Beate-Maria Anna STEINFELD
22 000 € à M Michael STEINFELD
- Le solde, soit 7 419 €, au compte "autres réserves".

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2013: Néant

Exercice clos le 31/12/2014 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2015 : 40 000,00 euros, soit 400,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 18 000,00 euros

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, et de la reconduire sur l'exercice en cours. Elle rappelle en outre que les cotisations sociales relatives à cette rémunération sont prises en charge par la société.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Certifier conforme
N. Heilmann

Le montant des autres charges s'élève à 19 318 euros contre 9 599 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 101,25%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 284 547 euros contre 349 151 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -18,50%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -96 351 euros contre -116 582 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,35%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 68 573 euros (30 923 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -27 778 euros contre -85 659 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 67,57%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 114 239 euros contre 133 078 euros pour l'exercice précédent,
- d'un impôt sur les sociétés nul contre 0 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 86 461,00 euros contre un bénéfice de 47 419,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 82,33%.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 234 996 euros contre 219 401 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,10%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 86 461,00 euros. Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de la manière suivante :

A titre de dividendes aux associés	40 000,00 euros
Soit 400,00 euros par part	
Le solde	46 461,00 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 64 856,00 euros.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 65 956,00 euros.

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du 7 juin 2017.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 22 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 18 000,00 euros.

Nous vous rappelons que les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à



MS CONSEIL
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue de la garrigue
ZAE du Bosc
34130 MUDAISSON
RCS MONTPELLIER 521 851 600

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 86 461,00 euros de la manière suivante :

- Distribution aux associés, la somme de 40 000 €, soit
18 000 € à Mme Beate-Maria Anna STEINFELD
22 000 € à M Michael STEINFELD
- Le solde, soit 46 461 €, au compte "autres réserves".

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2013: Néant

Exercice clos le 31/12/2014 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2015 : 40 000,00 euros, soit 400,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 18 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 07 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Certifier conforme
M. Steinfeld

MS CONSEIL
SARL au capital de 1 000 euros
ZAE DU BOSC 6 rue de la Garrigue
34130 MUDAISON
RCS MONTPELLIER 521 851 600

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept, le 7 juin, à 18 heures, les associés de la société MS CONSEIL, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance. Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance. Sont présents ou représentés :

- Monsieur Michael STEINFELD, propriétaire de 99 parts sociales
- Madame Beate-Maria Anna STEINFELD, propriétaire de 1 part sociale

Les associés présents ou représentés possédant plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michael STEINFELD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

MSF BSL

l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

D'autre part, conformément à l'article 25 VI de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, ces dispositions ainsi que celles de l'article L. 131-6-2 du Code de la sécurité sociale sont applicables aux cotisations et aux contributions de sécurité sociale dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2015.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2013: Néant

Exercice clos le 31/12/2014 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2015 : 40 000,00 euros, soit 400,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 18 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Rémunération de la gérance

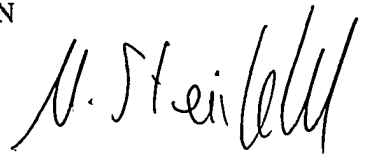
Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à MUDAISON

Le 20 mai 2017

LA GERANCE



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 86 461 en totalité de la manière suivante :

- Distribution aux associés, la somme de 40 000 €, soit
18 000 € à Mme Beate-Maria Anna STEINFELD
22 000 € à M Michael STEINFELD
- Le solde, soit 46 461 €, au compte "autres réserves".

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2013: Néant

Exercice clos le 31/12/2014 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2015 : 40 000,00 euros, soit 400,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 18 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, et décide de la reconduire sur l'exercice en cours. Elle rappelle que les cotisations sociales relatives à cette rémunération sont prises en charge par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MF BSL

MS CONSEIL
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : ZAE du Bosc
6 rue de la Garrigue
30130 MUDAISSON
RCS MONTPELLIER 521 851 600

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 JUIN 2017

Madame,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

➤ Le compte Courant de Monsieur Mickael STEINFELD fait apparaître au 31 décembre 2016, date de clôture des comptes, un solde de 113,71 €.

➤ Le compte Courant de Madame STEINFELD fait apparaître au 31 décembre 2016, date de clôture des comptes, un solde de 50,66 €.

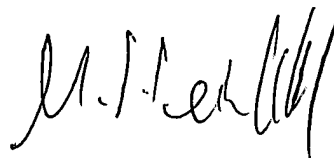
➤ La Rémunération de la gérance s'est élevée à 124 000 € pour l'exercice 2016. La société a pris en charge la somme de 54 736 € au titre des cotisations sociales obligatoires relatives à cette rémunération, et de 1 208,88 € au titre des cotisations sociales facultatives.

➤ Les comptes courants des filiales font apparaître les montants suivants :

* DEFISOLAR INVEST 1	43 973,95 €
* DEFISOLAR INVEST 2	124,18 €
* DEFISOLAR INVEST 5	0,00 €
* BATISOL	-10 842,02 €
* PVLOR	176,68 €

Fait à Mudaison
Le 20 mai 2017

LA GERANCE



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés présents.

MT B St